

## DEPARTEMENT DU GERS

\*\*\*

### Communauté de Communes DES COTEAUX ARRATS GIMONE

\*\*\*

#### DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 23/03/2016  
Date de séance : 31/03/2016  
Date d'affichage :  
Numéro d'ordre : 2016-03-008

Nombre de conseillers		
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	46	52

L'an deux mille seize, le jeudi 31 mars, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Maurens, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

**Etaient présents :** Pierre DUFFAUT, Christophe MEAU, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, André PICCIN, Françoise DASTUGUE, Christiane PASQUINET (suppléante de Jacques SERIN), Daniel DANFLOUS, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Jean Claude DUFFAUT, Claire BRIAT, Régis DARIES, Véronique CASTEX, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL, Sandrine DEDIEU, Georges DE LORENZI, Pierre MUN, Pierre ROUMEGUERE, Thierry BIRAN (suppléant de Gérard FAURE), Arnaud WADEL, Bruno BODART, Eric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, André MARQUISSEAU, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Guy de GALARD, Francis DUMONT, Alain CARRIERE, Pierre BAJON (suppléant de Paul BURGAN), Séverine CARCHON, Eric TRUFFI, Fabrice POURCET, Claude SOLLES VIDOU (suppléant de Bernard MONLIBOS).

Le quorum est atteint

**Etaient absents :** Alain de SCORRAILLE, Pierre AIROLDI

**Etaient absents excusés :** Jean Claude BADI, Sergine AGEORGES, Christophe LABBE, Georges DALLIES

**Etaient absents excusés avec procuration :**

Philippe DUDEZ a donné procuration à Christophe MEAU.

Catherine HEURTEUX a donné procuration à Stéphanie CORNEILLE.

Sylvie VARIN a donné procuration à Jean Claude DUFFAUT.

Jean Pierre SALERS a donné procuration à Francis DUMONT.

Eric BALDUCCI a donné procuration à Alain CARRIERE.

André LAFFONT a donné procuration Séverine CARCHON.

**Secrétaire de séance :** Daniel DANFLOUS

#### Objet : Approbation du compte de gestion du budget annexe TAD

Le conseil communautaire :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu le compte administratif 2015,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

• Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme



Le Président de la Communauté de Communes  
Des Coteaux Arrats Gimone  
DUFFAUT Pierre